



**SANTÉ
SOCIAUX**

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BASSMS

Compte rendu

Paris, le 12 janvier 2024

Commission Mixte Paritaire (CMP) BASSMS du 11 janvier 2024

Ce 11 janvier se tenait la 1^{ère} CMP de la BASSMS de l'année de 2024. C'était surtout la 1^{ère} réunion depuis qu'AXESS a quitté la table des négociations le 14 novembre 2023 suite à la dénonciation majoritaire de l'accord du 26 septembre.

Par ailleurs, c'est aussi dans le contexte d'une utilisation possible de l'enveloppe 2023 jusqu'à l'arrêté des comptes gouvernementaux, soit jusqu'au 31 janvier, qu'avait lieu cette réunion. L'équipe de négociateurs de la CFDT abordait donc cette rencontre avec l'objectif de ne pas perdre cette enveloppe.

En ce sens, et malgré une information tardive, elle avait remis sur la table une proposition d'accord sur la base de l'accord du 26 septembre. C'est donc un accord de méthode permettant à la fois d'entamer et de cadrer la négociation de la future CCUE et de répondre à la question de l'urgence salariale pour les plus bas salaires, puisque la proposition initiale utilisait l'ensemble de l'enveloppe promise.

L'accord a par ailleurs été actualisé sur la base du SMIC au 1^{er} janvier 2024. Il a aussi été amélioré en incluant l'enveloppe de 1,5 % qui a été donnée à la fonction publique hospitalière au 1^{er} juillet 2023.

La CFDT reste attachée au principe de la convergence des rémunérations, et respecte le cadre fixé par l'État d'attribuer les financements si et seulement si cet accord engage les parties dans la négociation d'une CCUE pour notre champ.

Dans cette temporalité resserrée, la négociation ne pouvait pourtant commencer sans rappeler les principes de loyauté de la négociation, et ce que cela implique pour chacune des parties prenantes : Organisations Syndicales et Patronales bien sûr, mais aussi Direction Générale du Travail qui assure la présidence et en tant que telle est garante de la loyauté de la négociation.

La partie employeur souhaitant pouvoir aboutir à un accord d'ici le 30 janvier, cette dernière a mis sur la table une proposition de CMP exceptionnelle sur la seule question de la politique salariale qui se tiendra le 19 janvier prochain. Proposition acceptée par toutes les OS.



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les points à l'ordre du jour ayant des rapports avec les questions salariales et notamment l'accord CPPNI proposé par la CFDT n'ont pas fait l'objet d'une négociation et de contrepropositions, compte tenu du laps de temps trop court entre la réception des propositions et la tenue de la CMP. Ils ont pu être abordés et faire l'objet de questionnements et de précisions, et seront négociés réellement le 19 janvier.

Nous pouvons d'ores et déjà noter que seule l'organisation syndicale opposée à la CCUE n'a pas fait de proposition d'accord pour cette séance ni plus tôt. Les trois autres OS commencent effectivement à s'engager dans le processus, même si la question de la conditionnalité du financement reste une ligne de fracture importante.

Pas d'échange sur le système de classification et de rémunération, la partie employeur n'ayant pas avancé dans ses propositions depuis l'opposition majoritaire. Pour autant, la CFDT rappelle la nécessité d'obtenir des éléments chiffrés et des données genrées pour pouvoir travailler le système de classification au regard de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes qui est une nécessité pour pouvoir obtenir l'extension de l'article au moment de la signature de la CCUE.